N'OUBLIEZ PAS

Les VSBG ne sont PAS de votre faute!

Dans le monde entier, de nombreuses femmes, hommes, filles et garçons sont victimes d'abus physiques ou sexuels ou d'autres formes de violence sexuelle et sexiste au cours de leur vie. N'importe qui être victime de violence sexuelle et sexiste.

Vous n'êtes PAS seul.e! Une assistance est disponible!

Il y a des gens qui peuvent vous aider, tels que des médecins, des officiers de police et des travailleurs sociaux. Si vous êtes victime de VSBG, parlez-en à une personne de confiance ou contactez les organisations susmentionnées.

AIDER les autres à se protéger également!

Si une personne victime de VSBG vous contacte, écoutez-la et rappelez-lui que ce n'est pas de sa faute et qu'il/elle n'est pas seul.e. Dites-lui qu'une aide est disponible et encouragez la personne à demander un soutien. Si la personne est d'accord, vous pouvez contacter les organisations énumérées ci-dessus ensemble.

Partagez le dépliant et la vidéo afin de toucher un maximum de personnes!

https://youtu.be/duv6EhnpXoM

IOM UN MIGRATION

A PROPOS DE NOUS

Le projet PROTECT, géré par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et ses partenaires, vise à renforcer les services nationaux d'assistance aux victimes de VSBG. PROTECT a également pour objectif d'adapter l'assistance de ces services aux besoins spécifiques des demandeurs d'asile et des personnes migrantes, enfants ou adultes, des personnes migrantes LGBTI.

https://eea.iom.int/PROTECT-project

Financé par le programme Droits, Égalité et Citoyenneté de l'Union européenne (2014-2020)

Informations sur

LES VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE

CETTE BROCHURE s'adresse à toute personne ayant émigré d'un autre pays vers la Belgique. Vous êtes peut-être venu.e ici à la recherche de protection, d'un emploi, pour étudier ou pour être réuni.e avec des membres de votre famille.

En Belgique, CHAQUE personne a les mêmes droits indépendamment de son âge, son sexe, son identité genre, son orientation sexuelle, sa langue, sa religion ou de son pays d'origine.

Vous avez le DROIT de mener une vie exempte de toute forme de violence. Si quelqu'un vous blesse ou menace de vous blesser ou de blesser quelqu'un que vous connaissez, rappelez-vous que vous avez le droit de recevoir aide et protection.

Vous n'êtes pas seul.e. De l'AIDE est disponible.

VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE (VSBG)

Qu'est-ce que les VSBG ?

Les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG) sont une forme de violence dirigée contre une personne en raison de son sexe, de son identité ou expression de genre. Les VSBG comprennent les actes causant un préjudice ou des souffrances physiques, mentales ou sexuelles, la menace de tels actes, la contrainte et autres privations de liberté. Les auteurs utilisent souvent la force, la coercition, la tromperie ou la manipulation. Le plus souvent, les VSBG ne sont ni reconnues ni signalées.

Quelle est la différence entre sexe, genre et identité de genre ?

Le SEXE d'une personne est attribué à la naissance en fonction de facteurs anatomiques et biologiques, tandis que le GENRE évoque les rôles et comportements déterminés socialement (comment s'habiller et se présenter, quels devraient être les rôles et responsabilités, etc.) selon le sexe biologique. L'IDENTITÉ DE GENRE d'une personne renvoie à l'expérience intime profondément ressentie par chaque personne en matière de genre. Cette expérience peut correspondre ou non au sexe attribué à la naissance, au sentiment personnel qu'une personne a de son corps (ce qui peut impliquer, si librement choisi, une modification de l'apparence ou de la fonction corporelle par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) ainsi qu'à d'autres expressions de genre, telles que la manière de s'habiller, de s'exprimer et de se comporter.

Qui appartient à la communauté LGBTI ?

LGBTI est un terme générique qui vise à mettre l'accent sur la diversité du sexe biologique, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre et se référant, non exclusivement, aux personnes lesbiennes, gayes, bisexuel.le.s, transgenres et intersexes.

Quels sont les principaux types de VSBG ?

Les VSBG peuvent être physiques ou psychologiques et peuvent, entre autres, prendre la forme de violence domestique et de violence entre partenaires intimes, d'abus économique et émotionnel, d'agression physique, d'abus sexuel et de crimes haineux contre des personnes qui peuvent s'identifier comme LGBTI.

VIOLENCE DOMESTIQUE ET VIOLENCE CONJUGALE

Le terme de VIOLENCE DOMESTIQUE est utilisé pour décrire la violence qui a lieu au sein du foyer ou de la famille entre partenaires intimes ainsi qu'entre les autres membres de la famille.
La notion de VIOLENCE CONJUGALE s'applique spécifiquement à la violence qui se produit entre partenaires intimes (personnes mariées ou vivant en concubinage, petit.e ami.e, personnes ayant des relations intimes) et qui cause un préjudice physique, sexuel ou psychologique.

ABUS ÉCONOMIQUE

Un des aspects de la violence où l'agresseur contrôle les finances de la victime afin de l'empêcher d'avoir accès à certaines ressources, de travailler ou de garder le contrôle de ses revenus, d'atteindre l'autosuffisance et/ou d'acquérir son indépendance financière.

ABUS ÉMOTIONNEL

Un acte qui cause de la douleur ou des blessures mentales ou émotionnelles, comme des menaces de violences physiques ou sexuelles, de l'humiliation, de l'intimidation, de l'isolement forcé, du harcèlement verbal et bien plus encore.

ABUS SEXUEL

L'abus sexuel est l'intrusion physique ou la menace d'intrusion physique de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives.

AGRESSION PHYSIQUE

Un acte de violence physique qui n'est pas de nature sexuelle. Exemples : frapper, gifler, étouffer, couper, bousculer, brûler, tirer sur quelqu'un ou utiliser n'importe quelle arme contre quelqu'un, attaque à l'acide ou tout autre acte causant de la douleur, de l'inconfort ou des blessures.

CRIME HAINEUX

Le crime haineux est motivé par des préjugés et se produit lorsqu'un agresseur cible une victime en raison de son appartenance (réelle ou perçue) à un certain groupe social (p. ex. attaque contre une personne en raison de sa race, sa religion, sa couleur ou son identité sexuelle).

Quels sont les autres types de VSBG?

Il existe de nombreux autres types de VSBG, y compris les pratiques traditionnelles néfastes (telles que les mutilations génitales féminines/l'excision (MGF), les mariages forcés et les mariages précoces/d'enfants), les crimes dits d'honneur et la traite des personnes.

Qui peut être touché par les VSBG ?

Les VSBG peuvent toucher N'IMPORTE QUI et ce n'est jamais la faute de la victime. Les femmes et les hommes, les filles et les garçons, les adultes et les enfants, les personnes s'identifiant comme LGBTI, peuvent tou.te.s devenir victimes des VSBG. Les VSBG ne sont jamais justifiables.

Qui peut commettre des VSBG ?

N'IMPORTE QUI peut commettre des VSBG. L'agresseur peut être un parfait inconnu ou quelqu'un que vous connaissez, comme un membre de la famille, un ami ou un partenaire romantique. Les VSBG peuvent également être perpétrées par l'État.

Où les VSBG peuvent-elles se produire ?

Les VSBG peuvent se produire N'IMPORTE OÙ: dans votre pays d'origine, pendant votre voyage vers un autre pays ainsi que dans le pays où vous vivez actuellement. Cela peut se produire au sein des foyers ou dans des lieux publics comme à l'école, au travail et dans un centre d'accueil.

VSBG, est-ce ma faute ?

La victime n'est jamais responsable des VSBG. Les normes de genre et les relations de pouvoir inégales sont les causes profondes des VSBG. L'auteur est la seule personne à blâmer.

Que se passe-t-il si je ne me suis pas défendu.e?

Il est très courant de ne pas riposter lors d'une agression, car vous pourriez paniquer et vous sentir désespéré.e ou pris.e au piège et vous ne savez pas quoi faire pour vous sortir de cette situation. Cela ne signifie pas que vous avez été consentant.e par rapport à l'agression.

Quelles sont les conséquences des VSBG?

Les VSBG peuvent avoir des conséquences à la fois physiques et émotionnelles. Physiquement, les VSBG peuvent causer des lésions corporelles, des douleurs et des infections. Les femmes et les filles peuvent tomber enceintes contre leur gré. Les conséquences émotionnelles des VSBG peuvent comprendre des traumatismes, des cauchemars, des insomnies, des maux de tête ainsi que diverses émotions telles que la colère, la honte, la tristesse, la culpabilité et la peur. Toutes les émotions se valent et la Belgique dispose de services professionnels et confidentiels pour aider les victimes. Vous n'êtes pas seul.e.

N'OUBLIEZ PAS!

N'IMPORTE QUI peut être une victime de VSBG
Les VSBG ne sont JAMAIS de la faute de la victime
Les VSBG sont toujours INACCEPTABLES
Vous pouvez demander de l'AIDE

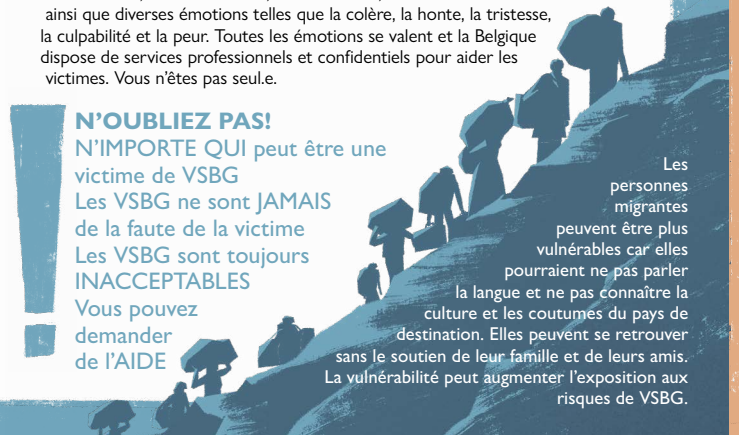

Les personnes migrantes peuvent être plus vulnérables car elles pourraient ne pas parler la langue et ne pas connaître la culture et les coutumes du pays de destination. Elles peuvent se retrouver sans le soutien de leur famille et de leurs amis. La vulnérabilité peut augmenter l'exposition aux risques de VSBG.

SERVICES DISPONIBLES

Que puis-je faire si moi-même ou une personne de mon entourage a vécu ou a été témoin de VSBG?

La plupart des VSBG sont considérées comme un délit dans le code pénal belge. Si vous êtes confronté.e ou constatez des VSBG sous l'une de ses formes, vous pouvez contacter la
POLICE FÉDÉRALE BELGE (NUMÉRO **101**) OU LES URGENCES (**112**).

Votre appel est gratuit et n'apparaîtra pas sur la facture téléphonique (mais le numéro figurera dans la liste des numéros appelés, assurez-vous donc de supprimer votre dernier appel du téléphone). Vous n'êtes pas obligé.e de donner votre nom à la personne qui recevra votre appel.
D'autres hotlines gratuites pour victimes de violences sont :

ECOUTE VIOLENCES CONJUGALES:
0800/300 30
www.ecouteviolencesconjugales.be
Pour les victimes de violences domestiques

SOS VIOL: 0800/981 00
Pour les victimes de violences sexuelles.

UNIA (Centre interfédéral pour l'égalité des chances): 0800/12 800
Pour les victimes de discrimination, racisme et la violence basée sur le genre et l'orientation sexuelle.

RÉSEAU MARIAGE MIGRATION:
0800/90 901
Pour victimes de mariage forcé et/ou précoce.

Que faire en cas de besoin d'aide juridique ou sociale?

SERVICE D'ACCUEIL DES VICTIMES:
Soutien juridique (informations, assistance, orientation) tout au long du processus judiciaire.
http://www.victimes.cfwb.be/ou-trouver-aide/services-accueil-victimes/

SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES:
Informations pratiques et soutien : peuvent accompagner la victime dans ses démarches.
http://www.victimes.cfwb.be/ou-trouver-aide/services-aide-victimes/

COLLECTIF CONTRE LES VIOLENCES FAMILIALES ET L'EXCLUSION (CVFE):
Assistance en cas de crise : peut fournir un abri et une aide sociale et juridique.
cvfe@cvfe.be - refuge@cvfe.be
Rue Maghin 11, 4000 Liège

ASSOCIATION POUR LE DROIT DES ÉTRANGERS (ADDE):
02/227 42 41
Service juridique spécialisé dans l'aide aux personnes migrantes.

CENTRE DE PRÉVENTION DES VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES (CPVCF):
Conseil, refuge, groupes de parole et soutien juridique.
info@cpvcf.org
Boulevard de l'Abattoir 27-28, 1000 Bruxelles

SOS VIOL:
0800/98.100, 02/534 36 36
Soutien psychologique, juridique et social.
info@sosviol.be
Rue Coenraets 23, 1060 Bruxelles
victimes/

EXIL ASBL: 02/534 53 30
Soutien médical, psychologique et juridique pour migrant.e.s victimes de violence.
info@exil.be
Av. de la Couronne 282, 1050 Bruxelles

LE REFUGE BRUXELLES:
Refuge pour les LGBTI victimes de violence : hébergement temporaire et assistance psychosociale, juridique et administrative.
info@refugeopvanghuis.be

RAINBOWHOUSE:
Service de soutien pour LGBTI victimes de violences.
Service particulier pour migrants et demandeurs d'asile.
02/503.59.90 - info@rainbowhouse.be

Que puis-je faire si j'ai besoin d'une assistance médicale?

CENTRES D'ASSISTANCE AUX VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES

Accessibles 24h/24 et 7j/7, ces centres fournissent un soutien médical, juridique et psychologique aux victimes de violences sexuelles. Si la victime le souhaite, elle peut déposer une plainte sur place.

CPVS BRUXELLES
02/535 45 42
cpvs@stpierre-bru.be
Rue Haute 320, 1000 Bruxelles

CPVS LIÈGE:
04/284 35 11
cpvs@chu.ulg.ac.be
Rue de Gaillarmont 600, 4032 Chênée

CLINIQUE DE L'EXIL:
Clinique spécialisée dans la santé mentale et le soutien psychologique aux migrant.e.s victimes de violences.
clinique.exil@province.namur.be
Chée de Charleroi 85 A, 5000 Namur

CÉMAVIE
02/506 70 91
Centre médical spécialisé pour les victimes de MGF.
CHU St Pierre, Rue des Alexiens 11-13, 1000 Bruxelles

Quels autres services sont disponibles?

GAMS:
02/219 43 40
Soutien aux (potentielles) victimes de MGF : groupes de discussion, soutien psychosocial et ateliers communautaires.
Rue Gabrielle Petit 6, 1080 Saint Jean Molenbeek

Il existe DES SERVICES SPÉCIALISÉS POUR LES VICTIMES DE LA TRAITE qui fournissent un refuge, une assistance psychosociale, médicale, juridique, administrative et matérielle.

PAG-ASA - Bruxelles
02/511 64 64

SÜRYA - Liège
04/232 40 30